

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 84 (1992)  
**Heft:** 1-2

**Artikel:** Renouvelons d'urgence le contenu des conventions collectives  
**Autor:** Tarabusi, Agostino  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-386408>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Renouvelons d'urgence le contenu des conventions collectives

Agostino Tarabusi\*

**Les syndicats n'ont pas réussi à réactualiser les conventions collectives de travail (CCT) qui constituent toujours une réglementation du travail dont la validité future est certaine. Les principaux objectifs des prochaines négociations sont donc: davantage de responsabilité pour chacun(e), de participation dans les entreprises et d'importance accordée au respect de l'environnement.**

Signe des temps: la bise frappe de plein fouet le visage quelque peu ridé du partenariat social. Les tendances et l'évolution économiques observées depuis quelque temps déjà ne sont pas les seules à exiger la révision fondamentale de ce dernier; entre-temps, sur tous les fronts, les «méga-tendances» que l'on aime à citer vont jusqu'à remettre en question la raison d'être du partenariat social. Mais notre principal sujet d'inquiétude nous vient de ceux qui, dans le monde de la politique et de l'économie, se servent de ces courants à des fins publicitaires pour mettre fallacieusement en pratique une soi-disant modernisation du partenariat social et le rendre plus attrayant. Parmi ceux-ci, on pourrait citer les nouveaux apôtres de la déréglementation, ou aussi ceux qui préconisent d'éjecter le parti socialiste du Conseil fédéral sous prétexte d'y amener du sang neuf. Comme par hasard, ces détracteurs sont souvent les mêmes, car la «formule magique» est également issue de la notion de partenariat social. D'ailleurs, il n'est pas déplacé d'établir une relation entre la résiliation de CCT dans l'industrie textile et les arts graphiques, la revendication de l'ASM (Association patronale suisse de l'industrie des machines) demandant «que l'on fasse le ménage des CCT» et celle d'un gouvernement fédéral sans socialistes. Ces exigences doivent toutes profiter à la cause néo-libérale, celle qui en est arrivée à qualifier l'Etat social occidental de perversion du socialisme; compte tenu de la situation dans les anciens pays *socialistes*, diffamer tout ce qui peut être mis en rapport avec les adjectifs «social» et «étatique» est très payant. Aujourd'hui, les employeurs et les politiciens bourgeois abusent largement de ce procédé pour servir leurs intérêts égoïstes.

Les attaques contre le partenariat social, contre son existence même ou contre des faits de détail, se font toujours plus virulentes; il suffit de penser aux actions concertées du patronat contre la compensation intégrale du renchérissement à la fin de l'année dernière. Si nous voulons le maintien de la procé-

\* Président de la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH)

dure de négociation, dont toutes les parties concernées tirent profit, il s'agit alors, inévitablement, de donner à cette notion de partenariat social une définition sérieuse et ouverte. La Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) reste en effet convaincue de l'importance présente et future du partenariat social et de son reflet concret le plus visible, c'est-à-dire les CCT; des CCT qu'elle estime adaptées aux temps futurs. C'est d'ailleurs en prévision de cet avenir que s'impose un *traitement de racines* à cet égard.

L'histoire des CCT révèle un besoin évident de thèmes nouveaux. Au fond, en matière d'innovation, nous avons tous été victimes d'un mal suisse: nous affinons et perfectionnons sans cesse nos *produits*, mais n'en lançons que très rarement de vraiment nouveaux. Les CCT n'ont pas été épargnées par ce phénomène et portent avec raison le label de qualité *légende de Suisse primitive*. Les résultats d'un sondage montrent bien que ce label ne satisfait plus aux exigences de notre époque et à venir: plus de 30% des syndiqué(e)s sont critiques, voire catégoriquement négatifs, lorsqu'il s'agit d'évaluer la réalité actuelle du partenariat social. La raison en est bien simple: dans l'ensemble, les syndicats n'ont pas su se servir des négociations collectives pour aborder concrètement les problèmes qui se posent aujourd'hui et faire la preuve de leur capacité à proposer des solutions convaincantes aux nouveaux problèmes. Nous avons par trop délaissé nos compétences. Les responsables syndicaux ne devraient donc jamais expliquer la perte d'attrait qui frappe notre mouvement par le fait que nos succès (en matière de politique sociale) nous rendent désormais superflus. Superflus, les syndicats ne le sont en réalité pas; au contraire, ils peuvent et doivent redevenir cette force créatrice et imaginative qu'ils furent, notamment, lors de la création des CCT. Ce qu'il en est advenu par la suite a absorbé l'énergie de deux générations de syndicalistes qui, de par leur engagement, ont su répondre aux questions de la sécurité sociale, de la protection des travailleuses et des travailleurs ainsi qu'à celle de leur sécurité financière; bref, une part importante de droits fondamentaux de l'homme et de la femme est ainsi devenue réalité sous nos latitudes.

Il va de soi que les thèmes dits traditionnels de l'activité syndicale (les salaires, la durée du travail et les vacances) gardent toute leur importance à nos yeux. Mais ils ne représentent qu'une partie des préoccupations des salarié(e)s qui sont aussi des citoyen(ne)s. Ceux qui ont choisi l'immobilisme (syndical) se sont retirés dans leur vie privée parce qu'ils n'ont pas besoin de s'engager pour faire progresser les domaines cités. Ils perçoivent automatiquement, et sans fournir de contre-partie, les prestations qui leur sont généralement reconnues. Mais l'abstentionnisme peut avoir d'autres raisons: nous avons en effet omis d'inclure dans le catalogue de nos activités les peurs et les problèmes des travailleuses et des travailleurs, et d'étendre notre mandat aux problèmes généraux de la société; ou du moins ne les avons-nous pas abordés avec une rigueur suffisante.

Le danger d'érosion qui menace les CCT ne peut être surmonté que si nous apparaîssons comme une importante force politique. Concrètement la syndicalisation doit toucher un maximum de personnes. Pour y parvenir, nous avons besoin de CCT pour lesquelles il vaut la peine de s'engager parce que conformes aux revendications actuelles, et tenant globalement compte du contexte politique, des questions écologiques, de la participation, de l'innovation en politique industrielle, mais aussi parce qu'elles offrent une perspective favorable au maintien de l'emploi en Suisse, ainsi que des possibilités pratiques de participation à sa mise en forme. La liste des revendications qui seront proposées lors des prochaines négociations devra, par conséquent, contenir notamment les éléments concrets suivants:

1. Si l'on veut enrichir les tâches, il faut encourager une plus grande responsabilité de chacun(e) et une plus importante participation des travailleuses et des travailleurs. Pour ce faire, il est urgent de modifier le système de la formation et d'accorder une priorité absolue à la formation continue et au perfectionnement. Le rendement, le succès, la reconnaissance, la possession, la propriété et la fortune ont perdu de leur pouvoir d'attraction, en particulier auprès des générations jeunes et d'âge moyen. D'autres valeurs leur ont fait place, telles que le plaisir de travailler, une occupation qui a un sens et une façon de vivre cohérente en tout point.
2. A long terme, nous devons donc parvenir à modifier les objectifs (toujours valables) de l'économie afin de les rendre compatibles avec la nature et l'environnement. En effet, autre signe des temps qui changent, la nature et l'environnement nous préoccupent toujours plus, nous qui vivons quotidiennement au rythme de catastrophes écologiques proches ou lointaines.

Les bouleversements de notre société représentent un défi pour les syndicats et le patronat. Pour les syndicats – car ils reconnaissent en toute situation l'existence d'un besoin d'épanouissement qu'ils sont déterminés à favoriser – il s'agira de continuer à défendre en premier lieu le principe traditionnel, mais toujours de mise, de la justice sociale. Rien ne nous indique qu'il faille rompre radicalement avec ce principe éprouvé. L'évolution de la Suisse durant les dernières décennies montre la nécessité de maintenir le principe du partenariat social malgré toutes les failles qu'il comporte. Néanmoins, il s'agira de redéfinir ce principe en tenant compte des mutations en cours déjà évoquées. Enfin, rappelons-nous que le partenariat social et les CCT ne constituent pas des fins en soi, mais sont des instruments pour faire triompher les intérêts des travailleuses et des travailleurs.